AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 (3) ItemMarie Moret à Gaston Ganault, 29 février 1888

Marie Moret à Gaston Ganault, 29 février 1888

Auteur·e: Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation4 p. (480r, 481r, 482r, 483r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Gaston Ganault, 29 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45261

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>29 février 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Ganault, Gaston (1831-1894)</u>
Lieu de destination46, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris

Description

RésuméMarie Moret annonce à Ganault qu'elle envoie à Offroy et Cie des coupons de titres de rente pour en encaisser le montant et en créditer le compte de Godin. Sur la modification des statuts de l'Association du Familistère : Tisserant doit lui

confirmer la légitimité de la modification de l'article relatif au titre d'associé ; elle le prévient qu'elle lui soumettra ainsi qu'à Tisserant le projet de lettre qu'elle va écrire à Vavasseur sur ce sujet. Elle l'informe que Bernardot est allé à Vervins et a vu Falaize à propos de la succession de Godin : elle a écrit à Falaize que seul Ganault, en qualité d'exécuteur testamentaire, a le pouvoir de lui donner des instructions sur la succession de Godin. Elle demande à Ganault s'il a reçu sa lettre du 25 février 1888 relative au mausolée de Godin. Sur le chantage exercé par Marcel Laporte: Marie Moret raconte à Ganault que Marcel Laporte, fils naturel prétendu d'Émile Godin, a demandé si une part lui avait été réservée dans le testament de Godin, qu'il est venu à Guise lui apporter une lettre de menaces en vue d'obtenir quelque chose ainsi qu'un article de lui contre Godin refusé par le Nouvelliste et qu'il a écrit une nouvelle lettre de menaces à son retour à Alger ; elle demande à Ganault comment empêcher le chantage exercé par Laporte ; elle rapporte que la veuve d'Émile Godin aurait proposé 1 000 ou 2 000 F à Laporte pour récupérer des lettres par lesquelles Émile lui aurait promis 10 000 F; elle précise que Laporte est employé à la compagnie du chemin de fer Paris, Lyon, Méditerranée et se demande s'il faut saisir le procureur de la République ou avertir son employeur. Elle transmet à Ganault le souvenir d'Émilie et de Marie-Jeanne Dallet.

Mots-clés

Articles de périodiques, Compliments, Conflit, Consultation juridique, Familistère, Finances personnelles, Santé, Succession de Godin (droit)

Personnes citées

- Association coopérative du Familistère
- Bernardot, François (1846-1903)
- Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée
- Compagnie universelle du canal maritime de Suez
- Dallet, Émilie (1843-1920)
- Dallet, Marie-Jeanne (1872-1941)
- Falaize, Alfred (1843-1933)
- Flamant, Aimé (1843-1897)
- Godin, Émile (1840-1888)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
- Laporte, Marcel
- Offroy et Cie
- Rouchy, Éléonore Joséphine (1847-1912)
- Tisserant, Alexandre (1822-1896)
- Vavasseur, Auguste (1823-1905)

Œuvres citées*Le Nouvelliste de Vervins*, Vervins, sd. Lieux cités

- Alger (Algérie)
- Guise (Aisne)
- Guise (Aisne) Familistère : mausolée de Godin
- Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 24/02/2023 Dernière modification le 07/03/2025



Juine Parnilistère 29 pernier 1888 Bien cher Mansieur Ganaults Clest toujours mervalleur comme nos lettres donnéable sentiment réel de votre condiale présence. Merci de celle d'hier. Je n'avais pas encore envoyé à M.M. fais, par ce meme courrier, en leur disang de 1 entendre avec vous pour en encaises régulièrement le montant et le portes du c'édit du compte de feu mon mari " cher wa. Grie M. lisserant out été une nymple l'afrie s'masculine) parfaite; mais in-possible d'y songer maintement, su l'élat de sa santé, les affairer et les tharges qui lui encombent et ses nécessités de jamille. He faut donc que se tache de suivre les choses de mon mieur avec I organisation actuelle. attends une nouvelle consirmation de M. Gisserant sur la légissimité de notre modification projetée à l'art. In des statuts,

481 hour élargir l'acces à la qualité d'associé Mais sur accord question de ce quire, se me trasserai aux actos tendant à la réalise-tion sans en être d'accord avec vous. Concernant lavasseur, ne pourant lui déléguer M. lisselant, je crais que le gles simple pour moi sera de lui écrire, mais je ne le ferai pas sans commences par vous saumette, à vous et à M. lisserant, mon projet de lettre. Hier, Bornardot stant alle à Versins nous apaire personnelle, a su Falaire lequel live a pail diverses deservations concerna la marche des affaires de la succession. a y newer du sair, en rentrant, Bernardes m'a thansmis - fort confusement, ees choses. i as telegraphie a Consulter gandult pour solution des questions posses par vous à Bernardot. Et aujourd'hui o levis à dalaire confirmant mon teleghamme et lui disant: a Clost M. Ganacell en sa qualité d'executeur testamentaire qui seul peut vous donner des instructions pour tout ce qui concerne le réglement de la succession De mon mari . " Je vous confirme ma lettre du 2/ concernant

482 le mansolée. y espère que vous l'avel bien reque? Imaginer rous que daporte Marcel, ce fils savoir si part ne lui avait par ett testament de mon mari, est venus éce on il vous a su éloignées vous et l. lis m'appointer une lettre de menaces si je me lui downgis per quelque chose, et le ouslieate d'un vomoble article scrib mar lui contre M. Gadin et que le Nouvelliste la répusé d'insider thait, je le tions de Me Hamant. o Na sans dice que Marcel n'a rien obtenie hentre à alger, il vient de m'écrèse renouvelant et aganevan beg menaces et me disant que pour miena De venger et combattre sur tous les terrains amis et moi, il va venir s'instar Cela, ext une menace enfantine it n'aura par les moyens de vivre il neut revenir que il saisait del le Mallait juger à monacer de le tuer. Ist ce qu'il n'y aurait pas quelque continuation de cette entreprise. "On Dit" que Mad Emile est entrée transaction are lu pour ravoir au prix

de mille on deux mille prancs, les lettres par lesquelles émile avait promis 1. à le garçon. Mai je ne lui ai jamais rien promis et je ne lui dais absolument vien. Ho me somme néaumoins " de faire une situation tout autre; ne rues avair en lui un ennemi acharne. - Je ne lui réponds absolument West employe' a la l'e Parid - Lyon Méditerrannée. Est ce que l'aventissement gu'on envoie ses lettres au procureur de la République et qu'en cas de hécidire on avertira ses chefs, ne conpersit pas court à cela? il eut mérité d'être mis sur le testament de mon mari Pardon, sien cher Monsieur, De nous Récever les milleurs souvenirs de ma sour let de ma nièce. Présentet mos compliments à volte parrelle et choyer-moi Cordialement Notre Marie Godin DI. Ci-joint l'élat des coupons envoyés à MM Offroy.